

L'investissement avec **Mon Petit Placement**

Mon Petit Placement vous accompagne dans vos premiers pas d'investisseur et vous guide pour réaliser les placements les plus en phase avec vos attentes !



Proximité

Les conseillers sont disponibles 7j/7 pour répondre à vos questions et vous guider dans vos choix, pour investir en toute sérénité !



Simplicité

Avec Mon Petit Placement, fini la complexité. Place à la finance simplifiée et accessible grâce à des contenus ultra-pédagogiques !



Accessibilité

Accessible dès 300€, peu importe votre revenu, chez Mon Petit Placement, tout le monde a sa place pour mieux épargner.

Les investissements proposés par Mon Petit Placement

Mon Petit Placement vous propose **un investissement via une assurance-vie ou un PER (Plan Épargne Retraite)**.

L'assurance-vie est une enveloppe d'investissement dans laquelle vous pouvez choisir d'insérer **des produits dynamiques (actions, obligations) et/ou des produits sécurisés (le fonds euros)**.

FONDS EUROS



Plan B

Rendement :
+3,7% en 2023*

Capital garanti

UNITÉS DE COMPTE



Ambitieux

Rendement : ± 8%*

Capital non garanti, potentiel de rendement élevé



Intrépide

Rendement : ± 12%*

INVESTIR PAR THÉMATIQUE

Environnement

Un portefeuille 100% labellisé Greenfin !

Tech

Immobilier

Égalité

Santé

...

*Voir page 2

Le Plan d'Épargne Retraite (PER), c'est la seule enveloppe d'investissement en France qui vous permet de défiscaliser les sommes que vous y versez.

Concrètement, chaque euro placé sur votre PER est déduit de vos revenus imposables (dans une certaine limite), ce qui vous permet de faire un double coup gagnant : vous préparez sereinement votre retraite tout en allégeant votre fiscalité !

Ici, l'argent est bloqué jusqu'à la retraite ou dans certaines situations exceptionnelles.

En savoir plus 

Investir comporte des risques de perte en capital.

Mon Petit Placement, SAS située au 59 Rue de l'Abondance 69003 Lyon, au capital de 19 970 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le n°831051453, est un intermédiaire en Assurance, membre de l'Anacofi-courtage (agréé par l'AMF) et immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17005501, <http://www.oriass.fr/>, en qualité de Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) et Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP). Mon Petit Placement propose des investissements en assurance-vie et en PER.

Foire aux questions

1. Combien coûte le service de Mon Petit Placement ?

Mon Petit Placement propose des frais parmi les plus bas du marché et est le seul acteur du marché qui aligne une partie de sa rémunération avec la performance de votre placement ! (source : *Les contrats primés par le magazine Le Revenu/Trophées d'Or 2024*)

En détail, voici les frais de l'assurance-vie proposée par Mon Petit Placement :

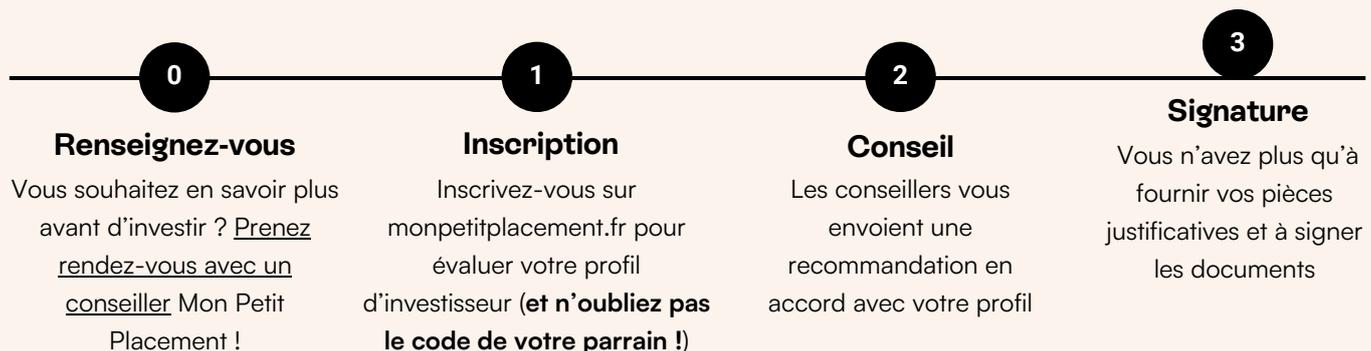
- Pas de frais d'entrée*, ni de frais d'arbitrage, ni de frais de sortie / rachat
- Des frais de gestion administrative (assureur) de 0.5% par an pour les UC et 0.77% par an pour le fonds euros
- Une commission de performance prélevée tous les trimestres uniquement en cas de dépassement du plus haut historique. Le taux de cette commission est dégressif en fonction du montant investi.

Concernant le PER :

- Pas de frais d'entrée, ni de frais d'arbitrage, ni de frais de sortie / rachat
- Des frais de gestion administrative (assureur) de 0.8% par an pour les UC et 0.9% par an pour le fonds euros

*Hormis sur le portefeuille Immobilier

2. Comment investir avec mon petit placement ?



3. À quoi correspondent les performances affichées ?

Concernant les portefeuilles Ambitieux et Intrépide, les rendements indiqués sont des rendements futurs et espérés et donc non certains. Ces rendements sont calculés grâce à une formule mathématique que l'on appelle le rendement annualisé. Ces rendements ont été calculés sur 10 ans entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2022.

Concernant Plan B, ce rendement correspond au rendement net des frais d'assureur du fonds Euros de La France Mutualiste, qui est de +3,7% en 2023. Les rendements passés présentés concernent le fonds euros des contrats Actépargne assurés par La France Mutualiste. Ces rendements sont donnés à titre indicatif et ne garantissent pas le taux futur du fonds euros du contrat Mon Placement Vie. Le contrat Mon Placement Vie est basé sur le même actif général, c'est pour cela que nous vous communiquons ce rendement. Les performances sont toujours exprimées nettes de frais de gestion.

Investir comporte des risques de perte en capital.

Mon Petit Placement, SAS située au 59 Rue de l'Abondance 69003 Lyon, au capital de 19 970 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le n°831051453, est un intermédiaire en Assurance, membre de l'Anacofi-courtage (agréé par l'AMF) et immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17005501, <http://www.orias.fr/>, en qualité de Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) et Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP). Mon Petit Placement propose des investissements en assurance-vie et en PER.